



Grève dans les cimetières

Ce lundi 4 mars 2019, les personnels du service des cimetières parisiens étaient en grève à l'appel des syndicats CGT et UNSA pour protester contre une réforme que Mme Hidalgo, maire de Paris veut mettre en place et qui obligeraient les administratifs et les cadres à travailler le dimanche.

Sans aucune concertation préalable, la mairie vient d'annoncer qu'elle a décidé d'étendre la possibilité d'inhumer au dimanche, à la demande de certaines familles.

La loi française permet les inhumations ou crémations du lundi au samedi, tous les cimetières de France fonctionnent comme de cette façon. Pour pouvoir inhumer un dimanche, une demande de dérogation doit être faite auprès du préfet qui peut l'autoriser en cas de circonstances particulières. Ces circonstances particulières sont en général dues à des rites religieux ou des raisons sanitaires.

D'autre part la loi française stipule aussi dans l'article L132 du Code du Travail concernant le repos hebdomadaire : « dans l'intérêt des salariés, le repos est donné le dimanche ».

En permettant les inhumations du lundi au dimanche, Mme Hidalgo transforme une exception en règle commune et franchit un pas de plus dans l'extension du travail dominical.

Avec cette réforme, que deviennent les principes de la république : laïcité et repos du dimanche, inscrits dans la loi française ?

Les syndicats CGT, UNSA, CFTC et UCP ont unanimement demandé le retrait du projet.

Non à la banalisation du travail du dimanche.

La participation massive des agents concernés et de leurs collèges, entraînant la fermeture de toutes les conservations, montre clairement leur opposition à ce changement de rythme de travail et leur attachement au repos hebdomadaire du dimanche ; et ce malgré l'argument financier avancé par l'administration.

Un nouveau préavis de grève a été déposé pour les journées du lundi 11 et lundi 18 mars.

CONTACT Syndicat CGT/EVSPC

Mail : cgt-evspc@paris.fr Tel : 01.44.52.77.10